



**Association Sportive,  
Culturelle et d'Entraide  
des Deux-Sèvres**

Siège social :  
Direction départementale  
des Territoires des Deux-  
Sèvres  
39, avenue de Paris  
79022 Niort Cedex  
tél : 05.49.06.88.61  
télécopie : 05.49.06.89.99

Affaire suivie par :  
Annick Boemare et  
Corinne Rossard  
Permanence de l'ASCE 79  
tél : 05.49.06.88.84  
mail :  
ascet79.associations.oh.ddt-  
79@i-carre.net

Niort, le 9 juillet 2021

## **Présentation des comptes de l'exercice 2019**

### **1 - Compte de résultat**

Cette année, malgré une gestion maîtrisée, le résultat de l'exercice 2019 est de **21 226,53 €** avec une perte de **4 304,36 €**. Cette perte s'explique le fait de la baisse des adhésions, des prestations liées aux activités comme de nos unités d'accueil, la fermeture de la salle de St Gelais. Et aussi, le mobil-home a fait carton plein sur la période estivale. Comme l'an passé, nous avons espoir avec le calendrier de pouvoir faire plus de profit sur une période de location plus longue, seulement les propriétaires n'avaient pas prévu d'ouvrir plus tôt et nous avons donc été victimes de la courte période d'ouverture du camping.

### **2 - Compte de bilan**

L'an passé était inscrit à l'actif du bilan, le **compte 441 Subventions à recevoir** un montant de **2 450 €** correspondant à l'aide annuelle de la FNASCE (2 000 € d'aide annuelle + 300 € pour l'utilisation de l'outil de gestion Alias) et de la subvention de 150 € del a GMF pour le régional de pétanque. L'aide annuelle de la FNASCE a bien été versée. En outre, l'aide de la GMF n'a pas été reçu pour problème administratif interne à la GMF. L'écriture de régularisation a donc été exécutée.

Les disponibilités sur les comptes de l'ASCE sont de **25 815,40 €**. Le **compte banque 512** et le compte de rapprochement présente un solde créditeur de **4 930,79 €**. Le **compte 5123 Livret A** présente un solde **20 793,22 €**. Les écritures enregistrées correspondent aux opérations présentées par le **Crédit Agricole** qui présente **un solde au 31 décembre de 5 218,91€**. La différence est un chèque fait en fin d'année et non retirés sur le compte avant le 31 décembre 2019. La **caisse GA** a été clôturée avec **91,39 € en espèce**.

**D'un point de vue général, les comptes sont équilibrés et la gestion a été maîtrisée.**

La trésorière et la présidente de l'ASCE,

**Signé**

Annick Boemare et Corinne Rossard